

## 1. Description générale du projet

Les Semeurs d'Histoires est un **groupe de volontaires** – de tous les âges - **formés** à la **lecture vivante**. Leur rôle consiste à raconter des livres de manière vivante à des **enfants âgés de 3 mois à 12 ans** (groupes par catégorie d'âges) en différents **lieux d'accueil** (école, bibliothèque, centre de vacances, parc, boîtes à livres, crèches, etc.).

## 2. Objectifs du projet

- Donner le goût à la lecture aux enfants
- Créer un moment de convivialité et de rencontre intergénérationnelle

## 3. Partenaires et porteurs du projet

Le projet intergénérationnel « Les Semeurs d'Histoires » a démarré en novembre 2016 à l'initiative du **GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne Asbl** et s'est développé grâce au partenariat avec la **Maison du conte et de la littérature**, la **bibliothèque de Jodoigne-Incourt** et la **bibliothèque de Perwez**. Ensemble, ces différents acteurs forment l'équipe porteuse du projet. La Maison du conte et de la littérature assure la coordination générale du projet. Dans son développement, le projet collabore également avec divers acteurs émanant des communes d'Orp-Jauche, Ramillies, Hélécinne et Beauvechain.

## 4. Formation et encadrement du volontaire

- Tout volontaire signe une **convention de volontariat** avec la Maison du conte et de la littérature Asbl.
- Tout volontaire « Les Semeurs d'Histoires » bénéficie, avant d'entrer en activité, d'une **formation (obligatoire) gratuite de 2 jours**. Le nombre de participants est limité à 15 personnes. Pour connaître les dates des journées de formation, veuillez-vous adresser directement à la Maison du conte et de la littérature. Tout participant à cette formation s'engage à s'investir dans le projet et à dispenser au minimum 5 animation/an.
- Des **moments d'échanges** sont organisés environ 2x/an afin de faciliter le partage d'expériences entre volontaires, d'évoquer certaines pistes d'amélioration et/ou de développement du projet et d'aborder les problèmes éventuellement rencontrés.
- Des **séances d'approfondissement et des moments « Carrefours de livres »** – facultatifs - sont organisés à la demande et proposées afin d'initier les volontaires à de nouvelles techniques d'animation et à la littérature jeunesse.
- Le volontaire est soutenu dans son activité par différentes **personnes « référentes »** qui l'accompagneront durant ses 2-3 premières animations et pourront le conseiller dans ses diverses animations.
  - Emilie Debatty (Maison du conte et de la littérature) – [emilie@conteeetlitterature.be](mailto:emilie@conteeetlitterature.be) – 010/81.41.46
  - Julie Gaudier (Maison du conte et de la littérature) – [julie@conteeetlitterature.be](mailto:julie@conteeetlitterature.be) – 010/81.41.46
  - Florence Prumont (Bibliothèque de Perwez) – [bibliotheque@perwez.be](mailto:bibliotheque@perwez.be) – 0471/36.75.76
  - Séverine Salenbien (Bibliothèque Jodoigne-Incourt) – [severinesalenbien@hotmail.com](mailto:severinesalenbien@hotmail.com) – 0476/29.04.40
  - Christel Lefevre (Bibliothèque Jodoigne-Incourt) – [biblianim@hotmail.be](mailto:biblianim@hotmail.be) – 0489/53.36.52
- Pour toute question administrative, le volontaire se tournera vers la Maison du conte et de la littérature qui assure la coordination générale du projet (Marie Cuhe – [marie@conteeetlitterature.be](mailto:marie@conteeetlitterature.be) – 010/81.41.46).

## **5. Particularités du projet :**

- Les animations sont destinées uniquement aux **enfants âgés de 3 mois à 12 ans**.
- L'animation proposée aux enfants consiste à « **raconter des livres de manière vivante** ». Plus qu'une simple lecture à voix haute, lire de manière vivante invite le raconteur à donner vie au livre, à créer un univers autour de celui-ci. Pour cela, le Semeur d'Histoires n'hésitera pas à avoir recours à des comptines, des objets, etc.
- **L'animation est préparée et construite par le volontaire** (ou un binôme) – avec appui d'une personne référente si nécessaire. Le volontaire reste autonome dans le choix des livres, jeux, comptines, etc. qu'il propose. Le lieu d'accueil peut proposer des livres ou une thématique au volontaire, celui-ci étant libre de les accepter ou non.
- La **durée de l'animation** est à convenir de commun accord entre le volontaire et le lieu d'accueil. Nous recommandons qu'elle varie entre **20 et 30 minutes**. Dans le cadre d'une animation en milieu scolaire, celle-ci peut s'organiser pendant le temps scolaire et/ou périscolaire (temps d'étude, de garderie, temps de midi).
- L'animation peut être **ponctuelle et/ou régulière**, ceci étant à convenir avec l'organe assurant la coordination (Maison du conte et de la littérature). Sauf exception, le volontaire animera maximum 1 animation/sem. En cas d'animations régulières, nous limitons à **1 animation/mois/groupe d'enfants** (ex : une animation par mois pour la classe de 2<sup>e</sup> maternelle de l'école Y)
- Pour le bon déroulement et la qualité de l'animation, le **nombre d'enfants par animation est de min 5 et maximum 25** – et sera adapté au lieu de l'animation. Si nécessaire, les animations se déroulent en petit groupe (et pas nécessairement la classe entière). Au-delà ou au-deçà de ce nombre, le volontaire a le droit de refuser l'animation.
- Le volontaire apporte ses qualités humaines aux enfants. En aucun cas, il ne remplace **un enseignant (ou tout autre professionnel)**. Le groupe reste sous la responsabilité du professionnel chargé de son encadrement.
- Sauf exception, **les enfants ne quittent pas l'établissement** dans lequel se déroule l'animation, durant le temps de celle-ci (pas de sorties à l'extérieur).

## **6. Profil du volontaire Semeurs d'Histoires**

Le volontaire devra répondre à un profil particulier articulé autour des critères ci-dessous.

- Bonne présentation
- Sensibilité aux relations sociales et humaines
- Aisance orale et créativité
- Capacité à fonctionner seul (lors des animations)
- Capacité à faire preuve de discrétion.
- Volonté d'intégrer une équipe de volontaires
  - + Le volontaire devra répondre à certaines conditions d'accès :
- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre suffisamment disponible pour les animations.
- Suivre la formation proposée
- Présenter un certificat de bonne vie et mœurs. Ce document est normalement gratuit, à condition de mentionner à la maison communale que ce document est nécessaire pour une activité de volontariat

## 7. Modalités pratiques : de la demande à l'animation

### 7.1. *Comment les lieux d'accueil sont-ils identifiés ?*

Les lieux d'accueil peuvent être proposés par un volontaire et/ou un des membres de la cellule porteuse du projet et/ou un des partenaires du projet. Dans ces différents cas – et en accord préalable avec la Maison du conte et de la littérature - le volontaire et/ou le membre et/ou le partenaire veillera à avoir pris contact avec la direction de l'établissement en question et s'assurera que cette dernière soit d'accord d'organiser des animations-lectures. Le formulaire de demande d'animation sera ensuite complété par les personnes intéressées (cfr infra).

Les lieux d'accueil peuvent également se manifester d'eux-mêmes.

**Rem : Si le nombre de demandes émanant des lieux d'accueil est supérieur au nombre de volontaires formés ou inversement, une liste d'attente sera établie pour les deux parties.**

### 7.2. *Comment doit procéder un lieu d'accueil pour introduire une demande d'animation au sein de ses locaux ?*

Le lieu d'accueil qui souhaite recevoir une animation d'un Semeur d'Histoires doit introduire une demande auprès de la Maison du conte et de la Littérature et compléter le formulaire adéquat. Celui-ci précisera la demande, le nombre d'enfants concernés, l'âge de ces derniers, la régularité de l'animation, etc.

Les lieux d'accueil qui ont introduit une demande seront contactés par un des membres de la cellule porteuse du projet qui leur communiquera l'identité du volontaire qui dispensera les animations. Le volontaire identifié sera contacté et mis en relation avec le lieu d'accueil par un des membres de la cellule porteuse du projet.

### 7.3. *A quoi s'engage le lieu d'accueil ?*

Tout lieu accueillant une animation « Semeurs d'Histoires » s'engage à :

- **Fournir un lieu adapté** à l'animation et au groupe d'enfants accueilli
- **Veiller à l'accueil du volontaire Semeur** le jour de l'animation
- **Assurer la présence continue d'un intervenant** (enseignant, éducateur, etc.) pendant l'animation afin d'encadrer le groupe d'enfants concernés. Ces derniers restent sous la responsabilité du lieu d'accueil.
- S'assurer que les **instituteurs/puéricultrices/... concernées par l'animation soient informé(e)s** de la venue du Semeur,
- Si possible, **informer les parents** des enfants concernés de la venue du Semeur, de quelque manière que ce soit (mot dans le journal de classe, tout cartable, affichette, etc.),
- **En cas d'annulation, prévenir le Semeur** au minimum 5 jours à l'avance,
- Faire mention du projet « Les Semeurs d'Histoires » dans toutes les communications relatives à cette animation et à utiliser le logo du projet,
- Si l'animation est ouverte au public : **assurer la communication et publicité** autour de l'animation - en mentionnant le projet « Les Semeurs d'Histoires » et son logo,
- Le cas échéant, **s'assurer d'avoir les autorisations adéquates** pour accueillir une animation au sein de vos établissements (autorizations du collègue communal, du PO, etc.)

## **8. Frais liés à l'activité**

- Le volontaire bénéficie de la **gratuité des livres** loués dans le cadre de son activité de volontariat dans les bibliothèques partenaires du projet.
- L'animation est **gratuite**, tant pour le lieu d'accueil en lui-même que pour les bénéficiaires de celle-ci.
- L'animation est dispensée gratuitement par le volontaire. En aucun cas celui-ci ne peut réclamer une rémunération ou un quelconque dédommagement financier.

### **POUR NOUS CONTACTER**

Marie Cuche – [marie@conteetlitterature.be](mailto:marie@conteetlitterature.be)

Grand'Place 1, 1370 Jodoigne

010 81 41 46

lessemeursdhistoires@gmail.com